

Avis de vacance interne et externe

**DIRECTION HYGIENE, SANTE et CENTRE DE PLANIFICATION
COORDINATEUR/TRICE ATELIER SANTE VILLE**

**Emploi à temps non complet (80%)
relevant de la catégorie A de la fonction publique territoriale
dans le cadre d'un contrat à durée déterminée (12 mois) relevant du dispositif politique de la ville.**

**AU PLUS TARD LE :
Mardi 7 novembre 2017
délai de rigueur**

Sous la responsabilité de la Direction de la Santé, le/la coordinateur/trice a pour mission de poursuivre la démarche « Atelier Santé Ville » de Saint-Martin-d'Hères, en collaboration étroite avec les professionnels déjà impliqués dans des actions relevant de la Politique de la Ville.

Missions de la direction Hygiène, Santé, Centre de planification

Sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint des Services, la direction de la santé a pour missions :

- ✓ L'application et contrôle des dispositions relatives à la protection générale de la santé publique,
- ✓ La mise en œuvre d'actions de santé publique selon les orientations municipales.

Elle est constituée d'un SCHS (Service Communal d'Hygiène et de Santé) et d'un CCPEF (Centre Communal de Planification et d'Éducation Familiale), fonctionnellement organisés en deux services : le service Santé-Centre de Planification et le service Hygiène.

Le **Service Communal d'Hygiène et de Santé** a pour missions :

- l'application des dispositions relatives à la protection générale de la santé et de la salubrité publique,
- le contrôle administratif et technique des règles d'hygiène fixées par la réglementation,
- les vaccinations,

auxquelles s'ajoute la mise en œuvre d'actions de santé et de salubrité publiques selon les orientations municipales.

Le **Centre Communal de Planification et d'Éducation Familiale** a pour rôle :

- de permettre l'accès pour tous à la maîtrise de la fécondité, la prévention et à l'éducation pour la santé,
- dans le cadre du décret du 06/08/1992, d'organiser des consultations médicales, des actions d'informations individuelles et collectives portant sur la sexualité et l'éducation familiale, la préparation à la vie de couple et à la fonction parentale, des entretiens de conseil conjugal et les entretiens relatifs à l'IVG.

Missions/Activités du poste

Poursuivre la démarche Atelier Santé Ville sur le quartier prioritaire de la ville et la déclinaison du Plan Local de Santé en ajustant les axes d'actions prioritaires selon les indicateurs recensés, en vue d'une contractualisation avec l'ARS (Contrat Local de Santé) :

- Suivre les programmes, schémas régionaux et nationaux et orientations politiques en matière de santé publique (contrat ville, PNNS, PRASP...).
- Poursuivre le recueil des données locales de Santé alimentant le diagnostic santé et les analyser.
- Conforter et promouvoir les réseaux d'acteurs intervenant sur la thématique de la Santé.
- Assurer le suivi méthodologique, administratif et financier des actions déjà mises en œuvre ainsi que leurs réalisations.
- Mettre en cohérence les actions engagées avec les besoins identifiés et l'évolution de l'offre de santé du territoire.
- Évaluer les actions tout au long du déroulement et mesurer leur impact.

- Promouvoir la participation des habitants dans une démarche de santé communautaire et assurer leur implication dans la conception et la mise en œuvre.
- Participer au développement du Conseil Local de la Santé Mentale (CLSM) avec la coordinatrice de ce conseil.
- Maintenir le lien avec les autres coordinateurs Atelier Santé Ville au niveau local, de l'agglomération, et de la région.
- Favoriser la coordination et la circulation d'informations entre les différentes instances de l'ASV (ville, CCAS, Métro, état...).
- Suivre le travail engagé dans le cadre du Dispositif de Réussite Éducative.

Participer au « projet de santé partagé » avec le Pôle de Santé Inter Professionnel de Saint Martin d'Hères (PSIP) sur le quartier prioritaire, copilotée par la Directrice du SCHS et le PSIP (professionnels de santé libéraux), en lien avec l'ARS, délégation territoriale de l'Isère.

Compétences

Connaissances et savoir-faire

- Posséder des connaissances solides en Santé Publique (3ème cycle d'études supérieures).
- Connaître les dispositifs institutionnels.
- Avoir une expérience en programmation d'action Santé et en conduite de projet.
- Définir les indicateurs pertinents.
- Élaborer des tableaux de bord de suivi des actions.
- Maîtriser la méthodologie d'évaluation quantitative et qualitative.
- Savoir animer un groupe de travail.
- Être force de proposition.
- Savoir communiquer et s'adapter à des publics différents.
- Collecter, organiser, synthétiser des informations, rédiger des documents, des comptes-rendus, des rapports ...
- Pratiquer l'informatique (suite bureautique Open Office, messageries électroniques, présentations...).

Savoir-être

- Esprit d'analyse et de synthèse.
- Rigueur et sens de l'organisation, autonomie.
- Adhésion à l'éthique de la démarche Promotion de la Santé.
- Capacité d'écoute et d'observation.
- Respect des autres et de leur parole.
- Dynamisme et implication,
- Goût pour le travail en équipe, savoir faire circuler l'information
- Adaptabilité et disponibilité.
- Sens du service public.

Conditions de recrutement :

Recrutement obligatoirement contractuel car relevant antérieurement du dispositif politique de la ville

Durée du contrat : 12 mois

Les activités et compétences sont susceptibles d'évoluer en fonction des missions générales, des orientations municipales et des techniques de travail (commissions santé, débat public, assemblées générales).

Les agents relevant de la catégorie A de la Fonction Publique Territoriale voudront bien faire acte de candidature (lettre de motivation + CV obligatoire), sous couvert de leur Chef de Service, à Monsieur Le Maire - Direction Générale Direction des Ressources Humaines - Service Développement Emploi et Compétences.

Le Directeur Général des Services,

